

quent, pour cette fois : nous lâcherons de les insérer dans notre prochain numéro.

San-Francisco, 1er juillet 1850.

MON CHER AMI,

Une occasion se présentant pour envoyer ces quelques lignes, en attendant, je vous dirai que les trois quarts des nombreux affluents en Californie sont dans la déception la plus complète. Les mines, jour par jour, ne rapportent pas plus de cinq, huit, dix, et douze piastres à chaque mineur; que les exceptions, en moins, sont nombreuses; en plus, très rares; que ce peu que l'on grigne, on ne l'obtient qu'au prix des plus grandes fatigues, de contrariétés sans nombre, de dangers et de maladies, qui en épargnent très peu. Je dois toutefois annoncer avec consolation que les Canadiens sont généralement ceux qui, grâce à leur bonne conduite, à leur tempérance, à leurs bras vigoureux, parviennent au plus haut total. Tous mes compagnons de voyage sont partis pour les mines du Sud; et c'est le bon temps, vu que les eaux, qui jusqu'à ce moment empêchaient les travaux, se sont presque entièrement retirées. Je n'ai pas encore eu de nouvelles de ces Messieurs. La société surtout de M. M. Deschambault, Proulx, Milten, Loisel, etc., est celle qui donne le plus d'espoir. Puisse Dieu les protéger, car ils le méritent. Voilà pour le bon côté; quant au mauvais, je n'ai pas d'expression pour peindre le désordre et la corruption qui règnent dans cette Californie. Il s'y passe des choses que Paris, Londres et Constantinople ne connaissent pas. La religion y est totalement oubliée. Les quelques prêtres qui passent aux mines, n'y confessent que le cinquième des catholiques, encore ce sont ceux qui sont malades et en danger.

Votre dévoué ami, CÉNAS, Prêtre.

Nouvelles Religieuses.

Par une lettre, en date du 2 juillet, S. Em. le Cardinal Orioli, préfet de la Sacrée Congrégation des Evêques et Religieux, en vertu de l'ordre exprès du Saint-Père, autorise tous les Evêques du monde à publier dans le cours de cette année une indulgence plénière en forme de Jubilé.

L'intention du St. Père est de rendre grâces à Dieu qui a donné tant de maux de dessus son église, et d'attirer les pêcheurs à la pénitence, enfin, de suppléer en quelque façon le jubilé que les circonstances n'ont pas permis de publier dans le cours de cette année, dans la ville de Rome, comme c'est l'usage de le faire à chaque quart de siècle.

CONVERSIONS.—Nous voyons par le Correspondant, que les Messieurs suivants ont abjuré les erreurs du protestantisme, et ont été admis dans l'Eglise Catholique, au mois de Juillet dernier.

—Le Rév. Edmond Ballard, M. A. du Collège de Wadham, Oxford, reçu par le Rév. R. G. McMillan, à Bermondsey.

—M. George F. Ballard, du Collège de Nocester, Oxford, reçu par le Rév. P. Oakley.

—Le Rév. Charles B. Garside, M. A. reçu par le Rév. Dr. P. Melin.

—Le Rév. Charles Cavendish, recteur de Little Caterston Rutland; et l'Hon. Capitaine Charles Pakenham, reçus par Mgr. Wiseman.

—Nous apprenons par une Correspondance particulière que Mgr. Auzanod, Evêque de Marseille, dans une visite qu'il a faite en Angleterre, a donné le Sacrement de Confirmation à 64 convertis, du nombre desquels se trouvait la cousine germaine de feu Sir Robert Peel.

—Le journal Limerick Examiner annonce la conversion, et l'abjuration entre les mains du Rév. Dr. Crowe, des Demoiselles Woodwards, nièces de Lord Middleton, et de l'Hon. et Rév. Broderick, recteur d'Abbey Church, Bath.

Correspondance Lyonnaise.

Lyon le 16 juillet 1850.

M. LE REDACTEUR,

Depuis quelques semaines, notre France est plus tranquille, sa tête est calme et son pouls moins fébrile. Nos représentants gémissent l'ouvrage, font piteuse grimace et jettent des regards suppliants sur le père Dupin, ils s'écroulent avec un accent tragico-comique, en ayant le soin d'étonner un gros soupir; je voudrais bien m'en aller! Aussi dépérissent-ils à vue d'œil; ils ne mangent plus, ne dorment plus, ne rient plus, ne parlent plus; une seule, constante et énergique résolution les poursuit sans cesse: s'en aller! Celui-ci veut aller voir ce qui se passe dans ses pénates, celui-là veut planter ses choux et ses raves; un autre reçoit chaque jour des lettres désolantes qui lui apprennent que s'il ne se hâte à venir mettre bon ordre, les lièvres, perdreaux, moineaux, etc., vont ravager sa récolte; ce touriste législateur veut aller voir si les châteaux suisses ont marché au progrès depuis l'an dernier; ce jeune homme veut tâcher d'amener à bon fin un mariage projeté depuis longtemps; de plus nonchalants n'aspirent qu'au moment où ils pourront se coucher sur l'herbe fraîche; il n'y a pas jusqu'au citoyen Greppe qui, lui aussi, ne réclame pas ses trois mois de vacances pour consacrer plus de temps à son cher perroquet, qui malgré les nombreuses leçons de son maître est très long à se décider à acclamer la république démocratique et sociale. Et puis il faut tout dire: c'est si agréable de gagner 29 francs par jour en ne faisant absolument rien. Oh! législateurs, que la république est belle et bienfaisante pour vous!...

L'immobilité se prolonge; c'est, il paraît, l'état le plus satisfaisant dont nous puissions jouir sous le régime constitutionnel de 1848. On ne craint plus, de si tôt du moins, une entreprise à main armée des socialistes, ni une échauffourée du président. Les clubs en sont à l'état de zéro, et les affiches incendiaires ne se placardent plus dans chaque rue. L'air est calme et la mer tranquille; que peut-on désirer de mieux? Mais l'immobilité est-elle la stabilité? et la paix des rues est-elle la confiance? Peut-on parler du présent, quand tout l'avenir est en question? Peut-on être tranquille, quand la pensée humaine ne peut s'associer paisiblement à l'ombre de frais ombrages, et quand on ne peut définir ce qui arrivera dans un avenir très rapproché? Jamais on ne fera du définitif avec des éléments essentiellement transitoires. On espère tout asséoir, tout stabiliser, en appelant à cor et à cri une prolongation présidentielle. Cette nouvelle idée est à l'ordre du jour...

Il paraît que certains de nos burgraves trouvent que la constitution de la France est excellente et qu'on doit se hâter de la prolonger. Les Orléanistes demandent la prolongation des pouvoirs de L. Napoléon pour donner au comte de Paris le temps d'attendre ses 18 ans; d'autre part les Bonapartistes viennent dans l'adoption de ce projet une chance certaine pour parvenir à une ombre impériale... Tous se trompent; la famille d'Orléans a trop humilié la France pour jamais ressaisir un pouvoir éphémère, qui ne s'est maintenu, pendant 18 ans, que par la force des bayonnettes et la perspective des forteresses. Ces 18 années de règne de Louis Philippe ont été très calamiteuses et profondément néfastes pour notre France: Louis Philippe, désespérant de se lier des partisans dans la noblesse et dans les hauts dignitaires, se créa une armée de fonctionnaires et une nuée de courtisans. Pour s'attacher le commerce et les finances, il fit tous les sacrifices, et au prix de ces sacrifices, il vint à bout de transformer les caractères. D'un peuple dévoué, plein de gloire et de désintéressement, il en fit de bas adulateurs, des hommes nuls, matérialistes et profondément égoïstes. Ce fut par cet intermédiaire qu'il introduisit dans les cœurs cet esprit de religiosité qui a tant fait de ravages, en ces dernières années. Dieu, ce souverain protecteur des nations était méconnu, oublié, tandis que la foule dansait devant le veau d'or et le reconnaissait pour son seul Dieu. Cet esprit injurieux de cupidité est encore enraciné bien profondément dans le cœur de ces mêmes hommes, et ce ne sont que les plus grandes catastrophes qui les feront changer.

Une dynastie Bonapartiste n'est pas plus possible en France; à part quelques vices grossiers et quelques intrigants de bas étage, personne n'en veut. Il ne reste donc plus en présence que la république et la Monarchie des Bourbons... République ou monarchie, voilà un vaste champ ouvert à la discussion, aux projets et aux sérieuses réflexions. Plus d'une lance viendra se briser contre ces deux mots.

Pour lequel des deux gouvernements faut-il prendre fait et cause? Grave question qu'on ne résout pas facilement. J'aimerais beaucoup la république, mais malheureusement les deux écueils que la France en a subies ne sont guère encourageants; et pourtant avec le vote universel bien réglé, ce serait bien le plus beau gouvernement possible et surtout le plus légal. L'avènement au pouvoir du petit fils de St. Louis et de Henri IV me comblerait de joie, s'il arrivait avec des sentiments de progrès et de sages améliorations; mais si nous le voulons sur le trône de France, ce n'est pas avec le secours des bayonnettes étrangères, mais par le libre vœu du peuple. Ce prince est grand dans l'exil et au milieu du malheur; ses talents sont ceux du bon Henri IV; c'est ce qui nous fait espérer qu'il aimera mieux mourir exilé, plutôt que de forcer et d'enfreindre le vœu de la nation, ce dont je l'approuverais sincèrement. Si la France le veut, elle saura toujours où le trouver...

Notre gouvernement poursuit sa marche despotique à la tête du principe républicain. Il n'y a que quelques semaines, il faisait adopter la réforme électorale, loi dont on reconnaît, chaque jour, de plus en plus la mesquinerie de conception et de réaction. Ils pensaient par là, éloigner les rouges de l'urne électorale et ce sont les modérés qui sont en grande partie éliminés. Si le gouvernement actuel se traine en longueur jusqu'en Mai 1852, vous verrez que malgré quatre ou cinq millions à peu près d'électeurs qu'ils auront rayés des listes, la majorité sera en faveur des rouges. Maintenant, avant d'entrer en vacances, notre assemblée parlementaire vote avec la plus grande précipitation, la loi sur la presse, loi fiscale, absolutiste et essentiellement rétrograde. Il paraît qu'il était dévolu à la république d'adopter des lois devant lesquelles Louis Philippe, Charles X et jusqu'à un despote Louis XIV auraient reculé... Oh! progrès de la civilisation moderne!! Ce malheureux projet de loi est rempli de contradiction et de désaccord avec le principe de la liberté, avec les droits qui résultent de l'esprit commun; il est matériellement contraire à l'équité, aux lois et aux conditions qui régissent une société. Poussé par je ne sais quelle fatalité, le pouvoir, après plusieurs lois anti-libres et arrogantes, se réfugie dans le terrain de la fiscalité et dit, en se frottant les mains: je demande aux journaux des tributs, qui seront de la classe des contributions publiques. Je remplirai mes coffres et je tâcherai d'en profiter. Voilà qui est admirablement trouvé! Libre aux propriétaires et actionnaires des journaux de baisser le front et de subir le joug, ou s'ils ne se trouvent pas dans toutes les conditions requises, de renvoyer tout leur personnel et de fermer leurs bureaux. De cette façon, 8, 10, 12 ou 19 cents rédacteurs et employés, selon le rang du journal et son plus ou moins de publicité, seront mis dans l'impossibilité de trou-

ver un salaire suffisant, et tout cela de la part du gouvernement. On dit que c'est pour faire la chasse à la presse rouge et ce n'est pas que la presse modérée qui en sera frappée... Voilà comme nos grands hommes d'état entendent l'ordre! Non contents de s'en tenir à la presse périodique, le gouvernement a été plus loin; tout sera timbré, journaux, livraisons non périodiques, politiques ou non! Les ouvrages de littérature, de morale, de religion, etc., etc., tout cela sera soumis au timbre! Ainsi chaque feuille d'imprimerie sera revêtue d'un timbre de 6 centimes et si l'ouvrage se trouve avoir, je suppose, 36 feuilles d'imprimerie, il faudra que le fisc retire 2 francs 16 centimes! et si l'ouvrage est envoyé par une autre personne que l'auteur, il faudra y ajouter un timbre-poste de 6 centimes par feuille également, ce qui portera le droit à 4 francs. 32 centimes. Comment trouvez-vous cela? Grand merci au gouvernement pour l'index des livres permis et affranchis selon les six paragraphes du projet de loi, mais les bornes de l'esprit humain se trouvent bien resserrées dans cette nomenclature; l'homme ne se distrait pas avec une grammaire de L'homond, ni avec une géographie de Lictorieril lui faut mieux encore et on a exclu de cette nomenclature la politique, l'économie publique, la philosophie, la morale, l'histoire, la poésie, la littérature dramatique et même la joviale chanson. Et pour couronner la mesure odieuse ou ridicule, c'est au choix, le ministre des finances sera le juge suprême et le censeur des ouvrages à dispenser de la taxe, selon son bon plaisir... Le but de cette loi s'appergoit très bien; on ne veut pas, on n'ose pas aller droit au but, pour cela on prend des moyens pervers, mesquins et misérables. Nos ministres croient qu'en plein XIXe siècle et dans un pays aussi intelligent que le nôtre, on peut tenter de piteuses entreprises. Ils se trompent grossièrement, et si j'avais un conseil à leur donner, je leur dirais de se défier des pots cassés. Ne vaudrait-il pas beaucoup mieux qu'un géant se levât, comme au commencement du siècle, qu'il mit son despotisme veto sur la liberté de la presse et la confiscât au profit de quelque grande idée de gloire. Ce serait beaucoup plus franc et plus loyal, et en même temps ce ne serait pas du grec ou de l'hébreu.

Cette loi sur la presse a fait faire grand tapage sur la montagne; le président Dupin avait beau braquer son longuon, il ne pouvait jamais venir à bout de découvrir les interrupteurs qui avaient bien le soin de se cacher derrière leurs voisins. Il paraît que quelques uns voulant organiser un *Charivari* monstre, car, à l'héroïsme du progrès! il y en avait un qui faisait vacarme sur une vieille marmite fêlée, et un autre qui, ayant volé un morceau de cornet de poêle à son propriétaire, s'amusa à l'appâtir sous ses pieds. Cinq ou six autres s'amusaient à battre la générale avec leurs couteaux de bois, et un écariote plus avancé que ses frères cassait toutes les vitres du voisinage, mais père Dupin, à la vue basse et malgré son longuon, ne voyait rien, et souvent à ses rappels à l'ordre, nos factieux montagnards lui répondaient par un certain signe bien ordinaire chez les gamins de Paris et autres lieux. Du reste, cette discussion n'a pas présenté grand intérêt. Les orateurs de la majorité ont gardé le silence le plus absolu; la montagne seule en a fourni au moyen de Victor Hugo, de Grevy et de Pascal Duprat. Il faut bien convenir cependant que, si la loi est définitivement votée, ce seront bien les démagogues de l'assemblée qui en seront cause. Néanmoins j'apprends, avec plaisir, que malgré tous les efforts des ministres, le paragraphe relatif au timbre des ouvrages de librairie a été rejeté; c'est un premier soufflet qui pourra bien être le prélude de plusieurs autres.

Il paraît décidément, sauf réserves du Pape, que l'archevêque de Besançon sera promu à la dignité de Cardinal. Pour mon compte, j'aurais mieux aimé voir le digne, vénérable et héroïque archevêque de Toulouse revêtu de cette haute faveur; mais je suis loin de contester les qualités éminentes de Mgr Mathieu. L'élection du supérieur général de St. Sulpice a eu lieu le 9 juillet. Le choix de cette pieuse et vénérable association est tombé sur le plus éminent de nos théologiens, M. l'abbé Carrière. Je n'entrerai pas dans les détails de la juste réputation dont jouit ce très-doute maître en théologie, ce serait superflua pour vous; ce que je vous dirai seulement, c'est que M. Carrière a été senti étonné du choix de ses pairs et respectables confrères, mais sa modestie ne peut empêcher l'expression de la satisfaction générale des maîtres et des élèves de St. Sulpice et de tout le clergé de France. Rome et les évêques d'Amérique ont apprécié cet homme éminent, bien digne, sous tous les rapports, d'être le successeur du vénérable M. De Courson.

Le concile provincial de Rouen s'est ouvert le 10 courant. Les évêques suffragants sont: NN. SS. de Coutances, de Bayeux, d'Evreux et de Sees. Celui de Bordeaux s'est ouvert avant hier 14.

M. L. M. C

[La lettre qui suit a été adressée de Rome à notre correspondant Lyonnais, par M. Alphonse Balleydier.]

CHER AMI,

Il y a aujourd'hui juste un an que notre brave armée a fait son entrée dans Rome; quelques officiers d'état major, élassaient à coups de cravache devant eux l'arrière garde de la clique mazzinienne, et le drapeau français enlaidi fraternellement au drapeau restauré de Pie IX, flottaient glorieusement sur les principaux monuments de la ville éternelle. L'épée de Charlemagne avait tranché en Italie le nœud gordien de la révolution: La France, notre belle et généreuse France venait de sauver Rome; elle avait délivré la capitale du monde chrétien du jong tyran-

nique qui l'opprimait depuis si longtemps. L'immense majorité de la population romaine s'en est souvenue cette année; elle l'a prouvé en célébrant l'honorable anniversaire de sa délivrance par une brillante illumination, qui à peu d'exception près, a été générale. Que diront les révolutionnaires français en apprenant que les romains ont illuminé en l'honneur des armées victorieuses de la France. Leurs journaux se gardent bien d'enregistrer ce fait, ou ils trouveront le moyen de le travestir à leur manière; n'importe il existe, et il est d'autant plus significatif, que les lampions allumés à la gloire de notre vaillante armée n'ont rien eu d'officiel; leur caractère a été unanime, spontané, la population seule a été en avoir eu l'initiative en a fait tous les frais.

Hier soir, j'ai lu dans le salon du général Géméau, le chapitre de mon histoire qui contient le récit de la journée du 19 novembre 1848; ce drame écrit par la révolution avec un poignard et du sang. Le général ayant désiré voir le lieu où l'épouvantable scène de l'assassinat, avait eu lieu, je lui proposai de lui servir, le lendemain, de *cicerone* à ce sujet. Il accepta mon offre, et ce matin, à dix heures, nous nous sommes rendus au palais de la chancellerie, en compagnie de notre compatriote, M. l'abbé Rosat, vicaire général de son frère, l'évêque de Verdun, qui se trouve dans ce moment à Rome. Ainsi que je vous l'ai dit le sang du malheureux ministre a laissé de larges taches sur les murs du palais. Nous gravâmes les escaliers et nous arrivâmes dans la chambre qui reçut momentanément le cadavre ensanglanté de la victime. Cette chambre, ainsi que tout le palais de la chancellerie, est aujourd'hui, occupée par des soldats du 32e régiment de ligne.

Le premier objet que l'œil perçant du général aperçut dans cette chambre militaire, fut un petit buste de Pie IX. "C'est très bien, mes amis, dit-il alors aux soldats qui lui faisaient les honneurs de leur appartement, c'est très bien; je suis heureux de voir l'image d'un Pape comme Pie IX, présider à tous les instants de vos journées. Cette image vous portera bonheur, j'en suis sûr, en attendant recevez l'assurance du contentement de votre général." De là, nous nous rendîmes dans les caves de l'église enclavées dans le palais même de la chancellerie. Au bas des escaliers de ce caveau funèbre, se trouvait sur une civière, le cadavre d'un homme poignardé hier soir, par son genre, au pied de la statue de Pasquin. Plus loin, à l'extrémité du caveau repose dans un cercueil de plomb, celui qui mourut martyr de la papauté, l'ancien Carbonaro converti, dont les dernières paroles forment à elles seules une magnifique oraison funèbre: "La cause du pape est la cause de Dieu!" A la vue de ce cercueil ignoré de Rome, et que les premiers, peut-être, nous venions visiter pieusement, nous nous étions découverts et le général dont l'âme s'harmonise si bien à toutes les belles actions, s'était levé en pliant le genou devant la sainte majesté de la mort; "C'est un français qui repose là... un français qui est tombé noblement pour la cause de l'ordre et celle de la religion. Honneur à sa mémoire! Prions pour lui, ajouta le vicaire général de Verdun; et prosternés devant cette bierre de plomb qui n'a point encore un tombeau, nous suivîmes des lèvres du cœur les prières récitées à haute voix par le prêtre français. Cette scène éclairée par deux torches ayant pour témoin un cadavre sans vie et frappé de la même manière que celui qui venait de recevoir nos religieux hommages fut saisissante; je ne l'oublierai de ma vie...

Le prodige de Rimini dont je vous parlai dans ma dernière lettre, à cet égard, est un fait qui persiste à se manifester comme au premier jour. On dirait vraiment que c'est un défi jeté par le Ciel aux incrédules de tous les pays. Le *National* battu dernièrement avec tant d'esprit par les articles remarquables publiés dans l'univers, ferait peut-être bien d'envoyer un de ses rédacteurs à Rimini même. Si une voix avait le retentissement et l'autorité de l'*Univers*, ce journal qui rend de si grands services à la Religion, je me permettrais de donner ce conseil aux successeurs de M. Assand Marrat, cela dans leur intérêt, car je ne connais pas de plus grand *marisme* que l'incrédulité... Le fameux Cerrusely, l'un des plus féroces *peaux rouges* de Rome pendant la république et le siège de cette ville, celui-là même qui présidait la commission des barricades, a été ce matin acquitté faute de preuves par le conseil de guerre français; je prie que ses frères et amis les démocrates lui feroient par lui icéption, les honneurs de la brillante illumination dont je vous ai parlé au commencement de cette lettre; ils sont de cette force là, soyez en sûr. Un jour n'ont-ils pas culot oupet, pardonnez-moi l'expression, d'improviser un courrier extraordinaire au prix de trois piastres pour traverser Rome à franc-étrier, poudreux, haletant, suant comme la mouche à coche, et annonçant une brillante victoire qui n'était en réalité, que l'épouvantable défilé de l'armée piémontaise à Custozza. Plus tard; pendant le siège, n'ont-ils pas tramé le moyen de surpasser les fabuleux prodiges du siège de Troie! Après de Galletti, l'épicière devenu général, Ajax n'était qu'un drôle, et près de Garibaldi, Achille n'était qu'un polisson!...

Tout et sincèrement à vous, ALPHONSE BALLEYDIER.

Extraits de Journaux.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

EXECUTION CAPITALE.—On écrit de Nancy (Meurthe): "La veuve Segard, convaincue d'avoir empoisonné successivement son mari et ses trois jeunes enfants, a été condamnée à la peine de mort, aux dernières assises de la

Meurthe. Sachant, depuis plusieurs jours, qu'elle n'avait rien à espérer de ses pourvois en grâce et en cassation, elle avait recherché les consolations de la religion, et, après plusieurs conférences avec M. Simon, curé de Saint-Epore, elle s'était résignée à faire des aveux complets.

"Elle était tellement préparée à la mort, que l'annonce du moment fatal lui a causé moins d'émotion qu'on ne s'y serait attendu. C'est la femme du gardien de la prison qui s'est chargée de cette triste mission. Une subite pâleur, bientôt effacée, a seule révélé l'agitation intérieure à laquelle la condamnée était en proie. L'exécuteur s'étant approché pour faire les préparatifs, elle a demandé avec instance qu'on lui laissât ses cheveux, qu'elle a relevés elle-même. On a accédé à ce désir, après s'être assuré que les cheveux étaient solidement attachés. Elle a revêtu ensuite un costume, qui a paru presque recherché, et qui rappelle celui de la marquise de Brinvilliers, dont Mme de Sévigné nous a conservé la description.

"Après avoir achevé de s'habiller, elle a noué sur sa tête un bonnet parfaitement blanc, elle s'est laissée lier les mains, elle a refusé de monter dans la charrette. Son pas était chancelant, mais non défaillant. Soutenue par son confesseur et l'aumônier du Sacré-Séjour, elle a marché avec une fermeté puisée dans le repentir et la religion, vers le lieu du supplice. Pendant ce trajet, qui a duré un quart d'heure, elle tenait les yeux constamment baissés, en écoutant avec une remarquable attention les exhortations des ministres de la religion.

"Arrivée au pied de l'échafaud, qui avait été dressé pendant la nuit à l'extrémité de la place de Grève, près de la Porte-Neuve, elle a monté avec assurance les degrés. L'un des exécuteurs lui a enlevé sa pèlerine, et coupé le col de sa robe. A ce moment, la patiente a dit en frissonnant à l'exécuteur: "Ne me décollez pas tant!"

"Durant ces tristes apprêts, qui ont demandé plusieurs minutes, elle embrassait fréquemment le crucifix qui lui était présenté par l'un des ecclésiastiques, pendant que l'autre prêtre adressait, sur la demande de la condamnée, une touchante allocution à la foule immense qui entourait l'échafaud; puis, la femme Segard, prenant la parole, a ajouté: "Je meurs satisfaite, parce que je ne pouvais être mieux préparée à passer dans une autre vie." Elle s'est alors livrée aux exécuteurs, et tout a été dit.

"Il y avait plus de vingt-huit ans que l'instrument du supplice n'avait été dressé pour une femme à Nancy. La veuve Segard, qui avait été, pendant plusieurs années, commissionnaire en broderies dans cette ville, y était fort connue, et avait eu de nombreuses relations avec les ouvrières. Aussi, quoique l'exécution ait eu lieu à six heures du matin, une foule immense assistait à ce triste spectacle. On évalue le nombre des femmes qui figuraient parmi les spectateurs, à plus de quatre mille. Après l'exécution une partie considérable de la foule a suivi, jusqu'au cimetière de Préville, le corps de la suppliciée. "La femme Segard était âgée d'environ trente-trois ans."

PERDU.—Depuis l'Evêché en allant à l'Eglise du Sault-aux-Récollets, un sac de voyage appartenant à un membre du clergé. La personne qui le rapportera à l'Evêché sera généreusement récompensée.

UN COMMIS DEMANDÉ A NEW-YORK.

UN canadien non marié de 30 à 45 ans, (ou plus jeune, mais stable) capable de correspondre avec facilité dans les langues anglaise et française, connaissant passablement la routine des affaires et la tenue des livres, avec une belle écriture, pourrait obtenir dans le bureau d'un négociant canadien à New-York, un emploi de confiance très désirable pour une personne instruite et désireuse de trouver une place permanente et respectable.

Pour la première année le salaire sera limité, mais suffira aux dépenses raisonnables d'une personne à New-York. Une personne sans un peu d'expérience dans les affaires ne pourrait pas convenir. Un certificat de M. le curé de la Paroisse, sur l'intelligence, l'éducation, et la moralité de l'applicant, sera indispensable.

Adresser "commerce", (affranchir) au bureau des Melanges.

VENDEUR ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Evêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Ricard, avec une maison en bois à un étage, bien finie, 35 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOCCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P.

Montréal, 26 juillet 1850.

Bibliothèques Paroissiales.

ES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 10 0.—Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.